

1^e Open de Montélimar

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI

Article 1 : Présentation

Montélimar Échecs organise son 1^e Open de Montélimar, le 1 juin 2025 à la salle Saint-Martin, 2 rue Bernard Cathelin, 26200 Montélimar.

Cet Open est ouvert à tout joueur étant licencié B pour la saison en cours à la F.F.E ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE). Aucun joueur ne bénéficiera d'une protection de club ou de famille pour les appariements.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 15' + 5s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 8h15

Fin de pointage : 9h15

Article 5 : Droits d'inscriptions

Droits d'inscriptions : 20 € pour les adultes, 10 € pour les jeunes

Article 6 : Prix

Prix podium : 1^{er} 200 €, 2^{ème} 150 €, 3^{ème} 100 € (répartis au système Hort)

La liste détaillée des prix sera affichée dans la salle du tournoi avant la 4^e ronde.

Répartition des Prix : Les prix ne sont pas cumulables. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

1. Prix du classement général,
2. Prix féminin
3. Prix vétéran
4. Prix par catégorie,
5. Prix par tranches ELO

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Les joueurs primés doivent être présents à la remise des prix.

Article 7 : Classement

Le classement est établi au nombre de points, puis au Buchholz tronqué, puis à la performance.

Pour le calcul des départages basés directement ou indirectement sur les résultats des adversaires, et conformément à l'article C 16.6, l'ancienne méthode utilisée avant le 01/04/2024 (et toujours utilisée par PAPI) pour calculer les scores ajustés de chaque joueur sera appliquée.

Conformément à la règle C 07.10 du règlement FIDE, un classement fictif est attribué aux joueurs non classés afin de permettre l'utilisation des départages basés sur la performance. Si un joueur sans Elo termine dans un groupe de points incluant des adversaires classés, sa performance est calculée à partir de la moyenne Elo de ces adversaires. Si le groupe ne contient que des joueurs non classés, une estimation est déduite par propagation depuis les niveaux adjacents, en tenant compte du pourcentage de réussite.

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Tout joueur faisant forfait sans prévenir ne sera pas apparié à la ronde suivante.

Article 9 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Le vainqueur indique le résultat de la partie à l'arbitre. En cas de nullité, les deux joueurs doivent se présenter ensemble pour indiquer le résultat.

Article 10 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 11 : Équipe d'arbitrage

Arbitre principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Arbitre adjoint : Alain BEC (Arbitre Fédéral Club)

Article 12 :

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.